



Assemblée générale

Distr. générale
24 juin 2015

Original: français

Conseil des droits de l'homme
Vingt-neuvième session
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Guinée-Bissau

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements et réponses de l'État examiné**

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



Introduction

1. La situation politique instable, qui a débuté en 2012, avec le coup d'Etat a eu non seulement des conséquences économiques et sociales sur la population mais également des conséquences sur la mise en œuvre des politiques et mesures, qui visaient à améliorer la situation des droits humains dans le pays.
2. Malgré ces contraintes, des efforts ont été faits afin de se conformer aux obligations découlant du premier EPU. Avec le retour à la normalité constitutionnelle et après la tenue d'élections législatives et présidentielles anticipées en 2014, le gouvernement actuel a renforcé sa volonté politique ainsi que son engagement à poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre de l'EPU et à mobiliser des ressources pour promouvoir des politiques garantissant un développement durable amenant à l'éradication de la pauvreté; la réforme du secteur de la justice; la consolidation de l'état de droit ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme.
3. La Guinée-Bissau attache une grande importance au processus de l'EPU et se présente à son deuxième examen avec un sens élevé de ses responsabilités et une volonté de transparence. Elle est également consciente des engagements pris lors de son premier EPU en 2010.
4. Lors de la 21^{ème} session du Groupe de travail de l'EPU en janvier 2015, la Guinée-Bissau a reçu 151 recommandations formulées par les délégations présentes et décidé de retarder sa prise de position sur toutes les recommandations.
5. Après avoir mené un processus d'analyse approfondie et avoir consulté ses principaux partenaires aussi bien étatiques que non-étatiques, la Guinée-Bissau présente, dans le tableau ci-joint, sa position sur les 151 recommandations, dont elle accepte 147 et note 4.
6. La Guinée-Bissau souligne que les recommandations acceptées sont compatibles avec les objectifs proclamés par les nouvelles autorités dans ses différents programmes et plans.
7. La position de la Guinée-Bissau aux recommandations se lit comme suit:

<i>Recommandation/Pays</i>	<i>Position</i>	<i>Remarque</i>
96.1 Gabon	Acceptées	En ce qui concerne le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, voir 96.11 96.17.
96.2 Cabo Verde		
96.3 Danemark, Monténégro, Roumanie	Acceptée	
96.4 République démocratique du Congo	Acceptée	
96.5 Ghana	Acceptée	
96.6 Maroc, Timor Leste	Acceptée	
96.7 Brésil	Acceptée	Mis en œuvre en ce qui concerne la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dont la Guinée-Bissau est partie.
96.8 Ghana	Acceptée	

96.9 Espagne 96.10 Uruguay	Acceptées	Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels a été approuvé par l'Assemblée nationale et les procédures juridiques pour sa ratification suivent leur cours.
96.11 Ghana 96.12 Roumanie, Maldives, Monténégro 96.13 Espagne 96.14 Uruguay, France 96.15 Pays-Bas 96.16 Estonie 96.17 Estonie	Acceptées	La ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et son incorporation dans le cadre juridique national sont en attente de la révision constitutionnelle.
96.18 Uruguay	Notée	La ratification de cette Convention ne constitue pas une priorité pour la Guinée-Bissau.
96.19 Gabon	Acceptée	
96.20 République démocratique du Congo 96.21 France 96.22 Thaïlande 96.23 Indonésie 96.24 Portugal 96.25 Libye	Acceptées	Le processus de révision des statuts de la Commission nationale des droits humains est terminé L'adoption par le Conseil des Ministres et la programmation à l'Assemblée nationale pour approbation sont en attente.
96.26 Botswana	Acceptée	
96.27 Afrique du Sud	Acceptée	
96.28 Suède	Acceptée	
96.29 Cabo Verde	Acceptée	
96.30 Turquie	Acceptée	
96.31 Turquie	Acceptée	
96.32 Soudan	Acceptée	
96.33 Roumanie	Acceptée	
96.34 Koweït 96.35 Mozambique	Acceptées	En ce qui concerne le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, voir 96.11 96.17.
96.36 Portugal	Acceptée	
96.37 Sierra Leone	Acceptée	
96.38 Niger	Acceptée	
96.39 Singapour	Acceptée	

96.40 Canada	Acceptée	Mis en œuvre. La Constitution établit l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie politique, économique, sociale et culturelle.
96.41 Slovénie 96.42 Pays-Bas	Acceptées	La Guinée-Bissau a déjà une stratégie nationale qui est mis en œuvre (Politique nationale pour l'égalité et l'équité entre les sexes).
96.43 Rwanda	Acceptée	
96.44 Trinité-et-Tobago	Acceptée	
96.45 Niger	Acceptée	
96.46 Sénégal	Acceptée	
96.47 Chili	Acceptée	
96.48 Namibie	Acceptée	
96.49 Estonie	Acceptée	
96.50 Djibouti	Acceptée	
96.51 Rwanda	Acceptée	
96.52 Italie	Acceptée	
96.53 Allemagne	Acceptée	
96.54 États-Unis	Acceptée	
96.55 Australie	Acceptée	
96.56 Chili	Acceptée	Mis en œuvre en ce qui concerne la criminalisation de la pratique des mutilations génitales féminines. Voir la loi n° 14/2011.
96.57 Irlande	Acceptée	
96.58 Italie	Acceptée	
96.59 Italie	Acceptée	
96.60 Mexique	Acceptée	
96.61 Espagne	Acceptée	
96.62 Djibouti	Acceptée	
96.63 Royaume-Uni	Acceptée	
96.64 Portugal	Acceptée	
96.65 Argentine	Acceptée	
96.66 France	Acceptée	
96.67 Sierra Leone	Acceptée	

96.68 Maldives	Acceptée
96.69 Canada	Acceptée
96.70 Espagne	Acceptée
96.71 Sierra Leone	Notées
96.72 Irlande	
96.73 Mexique	
96.74 Slovénie	Acceptée
96.75 Canada	Acceptée
96.76 Thaïlande	Acceptée
96.77 États-Unis	Acceptée
96.78 États-Unis	Acceptée
96.79 France	Acceptée
96.80 Egypte	Acceptée
96.81 Ethiopie	Acceptée
96.82 Italie	Acceptée
96.83 Algérie	Acceptée
96.84 Angola	Acceptée
96.85 Singapour	Acceptée
96.86 Botswana	Acceptée
96.87 Espagne	Acceptée
96.88 Costa Rica	Acceptée
96.89 Suède	Acceptée
96.90 Chili	Acceptée
96.91 Nouvelle-Zélande	Acceptée
96.92 Mexique	Acceptée
96.93 Suède	Acceptée
96.94 Allemagne	Acceptée
96.95 Brésil	Acceptée
96.96 Philippines	Acceptée
96.97 Costa Rica	Acceptée
96.98 Ghana	Acceptée
96.99 Allemagne	Acceptée

96.100 France	Acceptée	
96.101 République Démocratique du Congo	Acceptée	
96.102 Portugal	Acceptée	
96.103 France	Acceptée	
96.104 Royaume-Uni	Acceptée	
96.105 Australie	Acceptée	
96.106 Argentine	Acceptée	
96.107 Mali	Acceptée	
96.108 Suède	Acceptée	
96.109 Suède	Acceptée	
96.110 Égypte	Acceptée	
96.111 Ghana	Acceptée	
96.112 Australie	Acceptée	
96.113 Philippines	Acceptée	
96.114 République Bolivarienne du Venezuela	Acceptée	
96.115 Cuba	Acceptée	
96.116 Angola	Acceptée	
96.117 Togo	Acceptée	
96.118 Chine	Acceptée	
96.119 Algérie	Acceptée	La Guinée-Bissau a adopté une nouvelle stratégie nationale de développement et de réduction de la pauvreté pour la période 2015- 2025 qui a été soutenue par ses partenaires au développement, à la table ronde tenue en mars 2015.
96.120 Maldives	Acceptée	
96.121 Philippines	Acceptée	
96.122 Turquie	Acceptée	
96.123 Égypte	Acceptée	
96.124 Ethiopie	Acceptée	
96.125 Afrique du Sud	Acceptée	
96.126 Portugal	Acceptée	

96.127 Togo	Acceptée
96.128 Indonésie	Acceptée
96.129 Slovénie	Acceptée
96.130 Namibie	Acceptée
96.131 Angola	Acceptée
96.132 Koweït	Acceptée
96.133 Rwanda	Acceptée
96.134 Cuba	Acceptée
96.135 Chine	Acceptée
96.136 Singapour	Acceptée
96.137 Soudan	Acceptée
96.138 Slovénie	Acceptée
96.139 Turquie	Acceptée
96.140 Togo	Acceptée
96.141 Trinité-et-Tobago	Acceptée
96.142 Égypte	Acceptée
96.143 Maroc	Acceptée
96.144 Mauritanie	Acceptée
96.145 Portugal	Acceptée
96.146 Estonie	Acceptée
96.147 Libye	Acceptée
96.148 Gabon	Acceptée
96.149 Allemagne	Acceptée
96.150 Namibie	Acceptée
96.151 Sénégal	Acceptée
